

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 07 octobre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 30 septembre 2025

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **12** - votants **18**

**Présents** : BELLEVILLE Patricia – BERARD Maxime - CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Pouvoirs de :**  
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime  
Mme COURT Sylvie à Madame FEUILLASSIER Stéphanie  
M. DERANBUR Reynald à M. MOULIN Dominique  
M. FIORONI Stéphane à Mme. CHIAPPONI Marina  
M. GARCIN Aurélien à Mme HAUBER IMBERT Isabelle  
M. GRANGAUD Sélim-Thomas à Mme PICHET Cathy

**Secrétaire de séance** : M. BERARD Maxime

**OBJET : Versement d'une aide financière de soutien aux populations de Gaza**

N°20251007-05

*Rapporteur : Madame le Maire*

*Annexe : Néant*

### Synthèse et exposé des motifs

Madame le Maire expose au conseil que face aux conséquences tragiques de l'invasion russe, les besoins humanitaires en Ukraine et dans les pays voisins sont très importants et vont s'inscrire dans la durée. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a mis en place un fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité en direction de la population de Gaza. Il permet à toutes les collectivités qui le souhaitent d'apporter leurs contributions financières. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit. Elle propose au conseil de verser la somme de 2 500,00 € à ce fond de soutien.

**Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente**

**VU** l'avis du bureau municipal du 29 septembre 2025 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE :**

- **DECIDE** le versement d'une contribution financière exceptionnelle de 2 500,00 € sur le fonds FACECO, fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, en soutien aux populations de Gaza ;
- **INSCRIT** cette dépense au BP 2025 à l'article 65478.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 07 octobre 2025,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 8 octobre 2025  
Publié le : 8 octobre 2025

